

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal
cantonal pour la législature 2018-2022**

(1^{er}-2^e tour)

1. Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (Cst-VD), est chargée de préavis sur l'élection des juges du Tribunal cantonal (art. 131 Cst-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la CDAP du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un assesseur de la CDAP pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette élection fait suite à la démission d'une assesseure au mois d'octobre 2018.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mardi 15 janvier 2019, à la Salle des Charbon, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : M. Philippe Jobin (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni ; MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Chapuisat, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. M. Yvan Luccarini était excusé pour cette séance.

Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la méthode suivante : elle a contacté l'un des présidents de la CDAP au mois d'octobre 2018 pour discuter des besoins de la cour, afin de déterminer le profil professionnel recherché. Puis, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO), précisant le profil spécifique :

- un spécialiste en environnement (si possible un biologiste)

L'annonce a été publiée le vendredi 2 novembre 2018 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 1^{er} décembre 2018, une seule personne avait déposé son dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Ayant déjà entendu cette personne lors d'une recherche précédente, la commission a décidé ne pas procéder à une nouvelle audition. La commission a travaillé sur la base du dossier envoyé par le candidat et en fonction de l'annonce publiée dans la FAO.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

La commission a souligné l'excellence du profil de cette personne pour cette élection. En effet, ce candidat a des qualités personnelles et professionnelles indéniables pour siéger comme assesseur à la CDAP. À l'issue de la séance, la commission, après délibérations, a rendu, à une très large majorité, un préavis positif à l'égard de ce candidat qui est :

- Mme Fabienne Despot

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à une très large majorité, sur la candidature de Fabienne Despot au poste d'assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le dossier de cette candidate est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 29 janvier 2019.

Le président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin